



Communiqué de presse

La loutre Fribourgeoise n'est sans doute pas une loutre d'Europe !

Un gros doute subsiste sur sa provenance

Après avoir soigneusement observé la **petite loutre** arrivée mardi après-midi au zoo du Bois du Petit-Château à La Chaux-de-Fonds, suite à sa capture dans le canton de Fribourg, son appartenance spécifique est très sérieusement remise en question.

Différents caractères vont dans le sens d'un **jeune** mâle de l'espèce *Lutra lutra* (la **loutre d'Europe**) :

- petite taille d'environ 60 cm
- poids d'environ 3 kg
- tête très arrondi, traits attendrissants avec de gros yeux (correspondant bien à des caractères juvéniles de la Loutre d'Europe)

Mais d'autres indices vont dans le sens d'un **adulte** d'une autre espèce :

- Organes sexuels mâles bien développés
- Dentition avec un côté très usé (improbable chez une jeune de quelques mois)

Ces caractères correspondent à ceux de la **loutre cendrée** (*Aonyx cinereus*) qui est la plus petite des 12 espèces de loutres au monde avec, chez les mâles, une longueur de corps (queue comprise) de 58.5 à 71 cm et un poids de 2.4 à 3.8 kg. La tête est petite avec des yeux qui sont proportionnellement plus grands que chez les autres espèces de loutre. De plus, les **griffes** sont **courtes** et les pattes incomplètement palmées (**voir photos ci-jointes**) alors que la loutre d'Europe a des griffes bien développées et des pattes entièrement palmées.

La loutre cendrée est originaire d'Asie, elle y est classée comme **espèce vulnérable** dans la **liste rouge** des espèces menacées de disparition, de plus elle est inscrite dans l'annexe II de la **CITES**, la convention réglementant le commerce international des espèces en danger. Il est donc illégal d'importer cette espèce en Suisse sans des papiers officiels souvent réservés aux institutions professionnelles comme les zoos.

L'analyse génétique devrait déterminer de façon certaine l'appartenance de ce mâle à l'espèce *Aonyx cinereus* (la loutre cendrée ou loutre asiatique) même s'il n'existe plus tellement de doute sur cette question. Il faut tout de même reconnaître que la **confusion** est **très facile** entre une jeune loutre d'Europe et un adulte de loutre cendrée.

Reste à savoir comment cet animal s'est retrouvé dans la nature, car il n'y a aucun zoo à proximité du lieu de capture et, à ce stade de nos connaissances, il n'existe même aucun zoo suisse possédant cette espèce ? Il est donc fort probable que ce mâle adulte se soit échappé de chez un particulier où il était en captivité. Un autre élément vient corroborer cette hypothèse car ce mâle est **particulièrement sociable** et très peu farouche ce qui n'est probablement jamais le cas d'une jeune née en pleine nature.

Jusque là, une question restait sans réponse : comment une jeune loutre d'Europe peut se retrouver dans la nature alors qu'aucun indice prouvant la présence d'adultes n'existe (les individus échappés du zoo de Berne en 2005 et ceux relâchés illégalement la même année sont très probablement morts à ce jour) et que les populations sauvages les plus proches sont très éloignées en **France** et en **Allemagne** ? On ne peut pas exclure qu'un particulier possède des jeunes loutres d'Europe en captivité ce qui est bien sûr totalement interdit par la loi.

Beaucoup de gens se sont demandés **pourquoi** avoir **capturer une loutre sauvage** pour ensuite la placer dans un zoo. Voici les éléments principaux de réponse :

- Un individu jeune sans aucune preuve de présence d'adultes dans les environs est potentiellement un **animal en danger de mort** et d'autant plus s'il est loin de son habitat naturel, ce qui était le cas. Le bon réflexe est donc bien de le capturer pour le récupérer au sein d'une station de soins pour animaux sauvages.

- La loutre d'Europe est une espèce officiellement disparue de Suisse depuis 1989, il est donc utile de pouvoir **prouver sa réapparition** sur la base d'un individu capturé puis **identifié avec certitude**.

- Tant qu'il n'y a pas de programme de réintroduction officiel, il est nécessaire de **déterminer l'origine** de tout nouvel individu dans la nature: **sauvage** ou issu de **captivité**. Dans ce dernier cas, il n'est pas recommandé de laisser se reproduire des animaux dont la diversité génétique n'est pas celle garantissant la survie de l'espèce dans la nature. En captivité, les taux de **consanguinité** sont souvent trop élevés et donc à l'origine de graves tares (malformations, **stérilité** voire mortalité). Les programmes de réintroduction se base toujours sur des animaux avec une diversité génétique élevée et un type génétique aussi proche que possible de la souche sauvage.

Si le petit mâle Fribourgeois appartient bien à une espèce de loutre asiatique, l'histoire donnera raison au service de la faune car, en le laissant dans la nature, on aurait favorisé une **espèce exotique** dans un milieu où soit elle n'aurait pas survécu soit elle aurait perturbé tout un écosystème au même titre que le font les tortues de Floride relâchées par quelques inconscients.

Cette **nouvelle** rebondissante est **décevante** car elle prouve que la reproduction de la loutre d'Europe en Suisse est encore une musique d'avenir tant que les cours d'eau ne seront pas revitalisés, dépollués et que des corridors de dispersion ne seront pas réhabilités. Souhaitons tout de même que la loutre d'Europe fasse son grand retour d'elle-même, c'est à dire naturellement, ce qui serait la plus grande garantie d'une bonne santé retrouvée de nos rivières. Actuellement, les **projets de réintroduction** sont **bloqués** car les milieux sont jugés impropres à une survie des loutres qui seraient relâchées. Ce qui n'empêche pas différents zoos d'Europe, comme, en Suisse, ceux de Zurich, Berne et La Chaux-de-Fonds de maintenir une population artificielle caractérisée par une variabilité et un type génétique compatibles avec une future réintroduction dans le milieu naturel. Ce sont les fameux programmes de reproduction en captivité d'espèces menacées (**EEP** : European Endangered species Programme) dont les plus connus sont ceux du **tigre** ou de l'**orang-outan** (voir www.eaza.net).

Jusqu'à nouvel ordre, ce petit mâle, **en mal de nom d'espèce** (!), restera **en pension au zoo de La Chaux-de-Fonds**.

Très cordiales salutations.

La Chaux-de-Fonds, le 12 novembre 2009

*Pour plus de précisions, Arnaud Maeder, directeur des institutions zoologiques de La Chaux-de-Fonds (Musée d'histoire naturelle - Parc zoologique - Vivarium) renseignera les journalistes.
arnaud.maeder@ne.ch ; 032 967 60 70 ; 079 459 08 05 ; www.mhnc.ch*